



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Radios privées

Question écrite n° 36746

#### Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication, sur les très grandes difficultés que posent pour les radios locales privées associatives la publication, plus d'un an après (le 9 octobre 1987), du décret prévu à l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la communication. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer la liste des radios locales privées associatives qui se verront attribuer une aide grâce aux produits de la taxe parafiscale versée au fonds de soutien à l'expression radiophonique et de bien vouloir lui préciser l'échéancier prévu pour le versement de cette aide, ainsi que les modalités de calcul de celle-ci.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Puaud Philippe](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36746

**Rubrique :** Radio

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire :** communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 652